



## Spécial Comptes-Rendus

# *Sommaire*

<b>Rapports à la CE du SNTRS-CGT</b>	<b>pages</b>
13 mars sur la situation au CAES du CNRS Par Denis Claisse	2 & 3
17 avril 2003 sur « Actualités et Actions » Par Jean Kister	3 à 5
22 mai 2003 : Situation revendicative Par Annick Kieffer	5 & 6
22 mai 2003 : fonctionnement des CAP d'avancement Par Sophie Toussaint-Leroy	7 & 8
<b>Comptes-Rendus</b>	
Rencontre syndicats - direction Générale CNRS du 26 mai 2003	8 & 9
CTP CNRS du 28 avril et 12 mai 2003	9 à 11
CTP CNRS du 12 juin 2003-07-03	11 & 12

# RAPPORTS

## A LA COMMISSION EXECUTIVE DU SNTRS-CGT

### 13 mars 2003 : sur l'action sociale au CNRS

par Denis Claisse

Ce rapport vous sera présenté en trois points

1. Présentation du CAES du CNRS sous forme d'un diaporama
2. Situation du CAES à ce jour
3. Perspectives d'action en 2003 et Journées d'études SNTRS-CGT sur l'action sociale

#### Présentation du CAES du CNRS

Historique :

1957 – création du CAES du CNRS à l'initiative des organisations Syndicales. Il s'agit d'une association Loi de 1901 limitée aux cotisants. Ses statuts indiquent qu'il a pour objet "de promouvoir, étudier, organiser et réaliser toutes œuvres et tous projets de caractère social et culturel intéressant le personnel du CNRS en activité, retraité, ainsi que les conjoints et personnes à charge".

La subvention est indexée sur la masse salariale.

Les premières élections au CA du Comité d'œuvres Sociales ont lieu le 14 décembre 1957. Il y a 2500 adhérents et trois sections locales.

1969 - le CAES se structure et les premières élections au CNAS. En ce temps là, nous nous appelions le SNPTA-CGT.

1972 – la première circulaire CNRS sur le droit social qui reconnaît le CAES comme représentatif des personnels sur le plan des œuvres sociales

1979 – une circulaire fixe les relations entre le CAES et le CNRS en matière de budget, de personnel et de locaux

Les présidences SNTRS-CGT au CAES

1986 1989– Gérard MANDVILLE

1997 2000 - Annie GUTNIC

#### De la présidence CGT à la présidence CFDT.

« A la proclamation des résultats des élections, le 21 décembre 2000, les scores étaient sans appel : nous perdions un point, un élu et, du fait d'un renversement d'alliance, la présidence du CAES.

Le SGEN-CFDT voulait à tout prix cette présidence, il l'a obtenue en modifiant le règlement intérieur du CAES promettant au SNPTES-UNSA d'obtenir un poste au bureau national du CAES en augmentant le nombre d'élus de 11 à 12. Le revirement du SNCS-FSU s'alliant au SGEN, au SNIRS et au SNPTES, achevait le travail. Nous sommes passé au CAES d'une gestion collective au sein des instances, à un régime de caractère présidentiel ».

Afin de faire respecter le mode d'élection à la proportionnelle, le syndicat s'est opposé à cette manipulation et ester en justice. Le tribunal a statué que nos demandes étaient recevables, mais nous a débouté.

Quoi qu'il en soit, le tribunal a fait la démonstration " que le conseil d'administration, auquel les statuts confèrent le pouvoir d'établir le règlement intérieur, peut également le modifier, et ce à tout moment" prouvant ainsi la fragilité des institutions CAES.

Dans ces conditions, le début de ce mandat a été particulièrement éprouvant. Le nouveau président du CAES, fort de sa majorité, a mis en place des procédures afin d'asseoir son autorité.

Malgré les difficultés, les élus du SNTRS au CA et au Bureau du CAES ont œuvré pour la défense du CAES, l'augmentation de

ses moyens et l'amélioration de ses activités et prestations et défendu son indépendance.

Les postes de responsabilité que nos élus ont occupé sont : Secrétaire général jusqu'à notre récente démission, responsable des secteurs vacances et communication. Notre élu à cette dernière responsabilité a du démissionner face à la politique de la direction du CAES en ce domaine (Transformation de la Revue du CAES en magazine, introduction de la publicité, externalisation).

#### Les désaccords politiques :

##### Un fonctionnement présidentiel du CAES

Des le début du mandat, le président a instauré un fonctionnement présidentiel du CAES. Contrôle et appropriation des responsabilités et des prérogatives des élus. Réforme des procédures administratives, changement des organigrammes.

Il s'agit plus un directeur général que d'un président d'une association.

Dans ce système les responsabilités et les missions des élus et des professionnels se confondent. Il faut réaffirmer des principes forts :

- Aux élus les décisions politiques de gestion
- Aux professionnels l'exécution de ces décisions

##### Une politique de gestion des personnels indigne d'élus syndicaux :

- La réorganisation sans concertation avec les personnels, des services du siège et du secteur vacances, avec un licenciement injustifié.

- La remise en cause de la représentativité des élus du personnel CAES qui a provoqué une dégradation des relations entre élus et personnels CAES et ouvert un conflit entre le CAES et le CE du CAES avec une demande d'expertise financière de ce dernier, coûtant au CAES, 24 000 €.

##### Une politique tarifaire des centres de vacances excessive :

- Les centres de vacances du CAES ont vu leurs tarifs augmentés, de +4% à 25% pour la saison été 2003 selon les centres et le type d'hébergement, sans justification fondée sur des prestations nouvelles. Elle grève le budget des familles et exclut celles qui n'auront plus les moyens financiers de partir en vacances

##### Une politique de subventionnement enfance socialement injuste :

- En prenant l'exemple d'une famille composé de deux adultes et deux enfants, la subvention du CAES augmentera pour celles ayant un revenu mensuel égal ou inférieur à 7 210 € (47 300 F) au lieu de 4 945€ (32 435 F) précédemment, mais restera la même pour celles ayant un revenu mensuel égal ou inférieur à 1 326 € (8 700 F). Le conseil d'administration du CAES refusant la proposition des élus CGT de subventionner à 80% toutes les familles ayant un revenu égal ou inférieur à 2350€ (15 000 F) de revenus mensuels au lieu de 1 326 € (8 700 F) précédemment.

##### Une gestion à court terme du centre de vacances de FREJUS

:  
- Des décisions incohérentes de fermetures temporaires et une gestion des personnels travaillant depuis son ouverture ont conduit à leur démotivation. Une justification irrationnelle du déficit du centre de FREJUS auprès de la direction du CNRS a fragilisé son financement. Cette politique s'apparente à un sabotage de l'outil de travail et des biens du CAES.

### La confiance du CNRS

Au cours du précédent mandat, les efforts conjugués des élus CGT, à la direction du CAES, à la CNAS et au bureau national du CAES avaient permis de retrouver une écoute et une confiance auprès de la DRH et de la direction du CNRS de l'époque. Ces efforts avaient été concrétisés par augmentation substantielle et récurrente du Budget du CAES en 2001 pour un montant de 4,2 millions de francs.

La direction du CNRS s'est aussi engagée dans le projet de la VILLA CLYTHIA à FREJUS en accordant, sur l'exercice budgétaire 2001, une DM de 3 millions de francs (457 000 €) permettant de financer une partie des travaux de rénovation.

Aujourd'hui, la situation est différente, la direction du CNRS doute, s'interroge sur l'utilisation de la subvention. Au CA des 10 et 11 décembre, le discours de la DRH a été très clair :

ma présence à ce CA doit être considérée comme un message fort de la direction du CNRS à l'intérêt que porte l'organisme pour le CAES qui est une institution à laquelle nous sommes très attachés.

En juillet, la saisine du commissaire aux comptes de votre association nous a alerté sur les difficultés financières dues en partie aux problèmes d'équilibre de gestion du centre de FREJUS dont le seuil de rentabilité n'est pas encore atteint. Nous ne souhaitons pas fragiliser le principal vecteur de l'action sociale du CNRS mais nous n'avons pas pu répondre à la demande d'augmentation de 277 000 € en 2002.

En 2003, dans un contexte budgétaire très difficile pour l'organisme, les choix et les arbitrages furent difficiles, la priorité a été donnée à la reconduction du budget pour les laboratoires. Concernant l'action sociale, nous avons réussi à dégager une

marge permettant une augmentation du budget activités diverses du CAES de 1,8 % soit une hausse de 51 151 € représentant une dotation de 4 313 860 €.

Nous engageons une réflexion autour de la réhabilitation des centres de vacances du CAES dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Celui-ci devra définir ses priorités et les présenter à la direction du CNRS qui étudiera la possibilité de les subventionner toutes ou en parties dans le cadre d'un plan pluriannuel.

### Situation du CAES en 2003

L'ensemble de ces désaccords politiques, le fonctionnement présidentiel du CAES, l'article de Condoleza RICE sur le CAES MAG ont conduit le Bureau à prendre la décision de démissionner du poste statutaire du secrétariat général.

Hier, le CA DU CAES a élu un nouveau secrétaire général M.FOUASSIER du SGEN-CFDT et un secrétaire général adjoint, A SCHMITT du SNPTEES-UNSA.

### Perspectives d'action en 2003

#### Journées d'études SNTRS-CGT de l'action sociale

Le Bureau National a décidé l'organisation de **journées d'études du SNTRS-CGT sur l'action sociale au CNRS** qui auront lieu à la rentrée.

Les objectifs sont :

- de connaître tous les secteurs de l'action sociale au CAES, mais aussi institutionnels comprenant toutes les structures y afférent ( CIAS, CNAS, CNR, CORAS\* ) ;
- l'application des orientations politiques du 24<sup>ème</sup> congrès ;
- la préparation des élections au Conseil d'Administration du CAES en 2003 ;
- d'échanger nos expériences et d'en débattre.

Ces journées s'adressent aux militants acteurs de l'action sociale dans les CLAS, SERAS et régions CAES ainsi qu'aux récents syndiqués intéressés par la vie sociale. Il s'agit aussi de préparer pour les années à venir la relève compte tenu des nombreux départs en retraite.

## 17 avril 2003 sur « Actualités et Actions »

par Jean Kister

### Irak :

Tout d'abord, à un mois du déclenchement de la guerre en Irak par les forces américaines et anglaises, on peut encore une fois faire le constat que ce sont toujours les populations civiles qui sont les premières victimes. Cette guerre a frappé durement des populations déjà maltraitées, soumises à l'embargo et à un régime dictatorial, avec son lot de morts, blessés, handicapés mais aussi destructions de biens matériels et moraux. Même le patrimoine historique et culturel de ce pays, dont l'histoire plonge ses racines à plus de 6000 ans, a subi des pillages et des exactions, ce qui est une remise en cause dramatique d'un bien commun de l'humanité, que le peuple irakien avait su préserver et mettre à disposition des scientifiques et des historiens du monde.

Comme l'immense majorité de notre population, la CGT s'est opposée à cette guerre imposée par les gouvernements des Etats Unis et de la Grande Bretagne, contre la majorité des Etats et des opinions publiques.

La CGT s'est également scandalisée de la situation de chaos, de pillages qui règne actuellement dans les villes irakiennes sous occupation des forces américaines et anglaises, lesquelles ne remplissent pas leur rôle de protection des populations et des

biens comme le prévoit la convention de Genève.

A peine cette guerre terminée que déjà le Président américain désigne de nouvelles cibles comme la Syrie ! Nous devons donc continuer à dénoncer la volonté du gouvernement américain d'imposer le maintien de leur leadership sur l'organisation de la globalisation économique et financière. Où peut aller le monde si un Etat prétend imposer sa propre vision impérialiste en étant sourd aux dizaines de millions de manifestants de tous les continents, de toutes convictions et de toutes confessions ! Quel avenir veut-on nous préparer en opposant les cultures et en prônant les croisades ? Nous devons continuer à mobiliser les personnels de la recherche pour que cesse immédiatement la guerre contre l'Irak et pour la paix, la justice, la démocratie au Proche et au Moyen-Orient. Il est impératif que l'ONU assure au peuple Irakien l'indépendance de ses choix en matière de liberté et pour la démocratie.

### En France, le gouvernement vient de déclarer la guerre aux fonctionnaires !

Une vaste campagne de dénigrement des « fonctionnaires », présentée comme des « privilégiés », est engagée avec en particulier la publication cette semaine du rapport de la Cour des

Comptes sur la retraite des fonctionnaires, lequel met l'accent sur les divers systèmes dérogatoires (primes, procédures spécifiques, avantages divers, ...), autant de « privilèges » pour la Cour des Comptes !! Mais en ne disant rien sur les conditions souvent difficiles de départ à la retraite des fonctionnaires : faibles salaires, médiocre taux de remplacement aboutissant à de maigres pensions et en cachant les responsabilités des ministères successifs à l'origine de ses diverses « dérogations » afin de traiter les problèmes hors du cadre général de la fonction publique. Que ce rapport soit publié maintenant n'est donc pas innocent : la Cour des Comptes veut-elle s'inviter à la table des négociations ?

Cette campagne et les fortes pressions du Medef n'ont pas été vaines puisque le Ministère de la fonction publique vient d'annoncer aux syndicats le 16 avril ses propositions, lesquelles constituent une véritable déclaration de guerre aux fonctionnaires ! Qu'on en juge !!

- allongement à 40 ans d'annuités en 2008 au rythme de 6 mois par an. Puis au-delà vers les 42,5 ans comme le voulait le Medef !
- traitement de référence passant de 6 mois à 3 ans
- augmentation de cotisations de 0,5% dès 2004
- mise en place d'une décote allant jusqu'à 3% par annuité manquante (avec une montée en charge sur 10 ans)
- création d'une caisse pour régime complémentaire obligatoire, par points, gérés par la caisse des dépôts
- refus de la validation des années d'études
- refus de prorogation du CFA

ceci pour les principales mesures annoncées !

L'heure est plus que jamais à l'action unitaire avec en particulier la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, puis une grande action unitaire annoncée pour la fin mai à Paris, après le succès des manifestations du 3 avril qui ont vu plus de monde que le 1<sup>er</sup> février alors que plusieurs confédérations n'avaient pas appelé, comme la CFDT (même si dans notre secteur, le SGEN s'était associé à cet appel). A noter aussi une présence des salariés du privé, peut être encore trop faible mais significative !

Il s'agit bien de continuer la campagne d'explications des enjeux de cette réforme des retraites, voulue par le Medef et mise en œuvre par le gouvernement : celle-ci vise bien à remettre en cause notre système par répartition, en renforçant les mesures Balladur de 1993, ce qui va se concrétiser par une baisse du niveau des retraites de 20% d'ici 2020 pour les salariés du privé, d'un allongement à plus de 42 ans de la durée de cotisation pour tous, soit une « égalité » dans l'austérité !

Il faut faire connaître les propositions de la CGT dans les AG, auprès des personnels, dans leur cohérence : retraite à 60 ans, taux de remplacement à 75%, maintien des 37,5 annuités dans la fonction publique, retour sur les lois Balladur de 1993, prise en compte des années d'études (voir la déclaration très complète votée par le 47<sup>ème</sup> congrès).

De même, la proposition d'un nouveau statut du salarié, validée par le 47<sup>ème</sup> congrès de la CGT, est aussi un point d'appui dans le débat sur la réforme des retraites car elle montre que la CGT ne se contente pas seulement de la défense du système actuel, qui est bien trop insatisfaisant, mais met en débat avec les salariés un cadre original de propositions prenant en compte la situation actuelle du salariat, la prise en compte des périodes de chômage et de formation tout au long de la vie. Quand on prend l'initiative d'en débattre en AG avec les personnels, on est surpris de l'intérêt que cette proposition suscite et cela amène souvent à regarder différemment la CGT ! J'en ai fait personnellement l'expérience récemment.

### **Recherche : une mobilisation sans précédent !**

Après l'annonce des premiers tirs de missiles contre la recherche

publique : baisse importante du Budget prévisionnel 2003 des EPST : -17% au CNRS, -11% à l'INSERM en CP par exemple, suivi par les annulations de crédits 2002 fin décembre, et des nouvelles annulations de crédits 2003 publiées au JO le 15 mars (correspondant à environ 10% des crédits hors salaires) et enfin les mesures de « précautions » ou gels (soit encore 20% de plus !!), il ne faut pas s'étonner de la forte mobilisation en particulier lors de la manifestation intersyndicale du 20 mars : plus de 6000 à Paris, dont beaucoup de jeunes, des rassemblements importants en province !

Il faut le dire : nous avons nous même été surpris par l'ampleur de cette mobilisation, du jamais vu depuis très longtemps !! Est-ce cette « surprise » qui nous a un peu grisé au point qu'il y a eu de fait un « trou » de quelques jours après le 20 mars ... sans que nous profitions de cette situation pour appeler aussitôt à une mobilisation pour le CA du CNRS le 27 mars, soit une semaine après ?? Il faut, avec le recul, analyser ce manque qui est aussi du à la faiblesse de réaction des autres syndicats de la recherche, en particulier du SNCS et du SGEN après le succès du 20 mars !

Il en a été un peu différemment à l'INSERM, du fait que le CA était prévu plus tard le 10 avril : le SNTRS a été à l'initiative pour appeler à un rassemblement intersyndical devant le siège de l'INSERM, qui a été un succès avec plus de 400 manifestants ! De plus, un autre Appel pour une manifestation le même jour, un peu plus tard dans l'après midi, avait été lancé par des Directeurs de l'Institut Cochin, afin de procéder à l'enterrement symbolique de la recherche publique au Panthéon ! Cette manifestation, à laquelle les syndicats INSERM avaient aussi appelé, fut également un succès avec entre 1500 et 2000 manifestants et une forte couverture médiatique. Le SNTRS a été le seul syndicat présent d'une manière visible avec banderole, badges. Cette forte mobilisation à l'INSERM est également due à certaines inquiétudes « internes » : les fortes difficultés des labos avec la mise en place du nouveau logiciel de gestion SAFIr, bloquant de fait toute commande, toute mission depuis le début de l'année 2003 ; et les menaces de démantèlement de l'INSERM par la mise en place d'Instituts Thématiques, comme celui sur le cancer annoncé par Chirac.

Mais le succès de cette journée INSERM du 10 avril n'a pas été sans ambiguïtés quant à la démarche du SNCS : celui-ci s'est auto-effacé comme syndicat pour ne mettre en avant que les Directeurs d'Unités, dont de nombreux syndiqués SNCS ! Il a fallu que le SNTRS pèse fortement pour que l'intersyndicale garde la maîtrise de l'action et puisse intervenir en tant que telle au CA de l'INSERM ! A noter que le CA de l'INSERM a quand même voté une motion dans laquelle il s'inquiète des annulations de crédits !

Autre fait intéressant dans cette action, c'est la présence massive des jeunes, doctorants, post-docs, lesquels reprenaient une partie de nos revendications sur le manque de statut des doctorants, contre les libéralités, ... Raisons de plus d'être bien présents avec eux, avec nos propositions tout en ayant les yeux ouverts vis à vis des diverses manœuvres de certains, mais en portant le drapeau de l'unité syndicale !!

Que l'on y réfléchisse bien : il y a actuellement une occasion peut être historique pour le syndicalisme dans la recherche ! Le manque de clarté des syndicats plus ou moins « institutionnels » que sont le SNCS et le SGEN laisse un champ important pour le syndicalisme de lutte et de proposition de la CGT si on est bien présent avec nos revendications ! Cela se concrétise déjà avec des demandes spontanées d'adhésions aussi bien d'ITA que de chercheurs, voire même d'enseignants-chercheurs au SNTRS !

Cela est aussi confirmé par les progrès significatifs du SNTRS CGT aux élections au Conseil Scientifique de l'INSERM puisque nous progressons de plus de 5% sur les trois corps DR, CR et ITA avec une baisse de participation de 10%, et que l'on loupe de

quelques voix un élu en CR et un deuxième élu en ITA !

Devant cette forte mobilisation des personnels de la recherche, la ministre vient d'annoncer un premier recul avec l'annulation des gels ! Mais au CA de l'INSERM, le représentant de Bercy a déclaré qu'il fallait être très prudent sur cette annonce vu la situation difficile de la France par rapport à l'Europe à cause des 3,4% de déficit prévisible en 2003 ! Et de plus, les annulations des crédits 2002 et 2003 demeurent ce qui est toujours une réelle difficulté pour les laboratoires, en particulier pour les Instituts Fédératifs, lesquels sont aussi touchés par les annulations au niveau du ministère et du FNS.

Il y a donc bien toutes les raisons pour continuer la mobilisation et l'action, en particulier le 29 avril avec la conférence de presse proposée par l'intersyndicale Recherche : journée de témoignages sur les conséquences des coupes budgétaires, en présence de directeurs de labos, de membres des CA, journée devant être préparée au niveau des labos par des AG, par la réalisation de posters sur la situation dans les labos, ... Cela afin de préparer un prochain temps fort de mobilisation le 6 mai, journée nationale d'action de l'Education, à la quelle appelle aussi l'intersyndicale Recherche, mais en proposant des défilés « spécifiques » Recherche - Enseignement supérieur qui puissent converger avec les défilés de l'Education, si possible à Matignon.

Il est important de pouvoir associer dans cette mobilisation à la fois les personnels des organismes de recherche publique et ceux des Universités, lesquels sont également confrontés à une attaque directe contre leur statut avec la mise en place de la décentralisation Raffarin et le transfert des postes d'IATOS vers les collectivités territoriales.

Il faut donc rapidement diffuser le dernier tract du SNTRS sur l'action dans la recherche, préparer la journée d'action et de témoignages du 29 avril, la mobilisation massive des personnels

de la recherche et du sup pour la manif du 6 mai : on peut encore faire reculer le gouvernement sur les crédits annulés en 2003, pour que d'autres choix soit fait pour le budget 2004 tant en terme de moyens budgétaires que de postes de chercheurs et d'ITA ! On peut en effet avoir des craintes sur le non remplacements des prochains départs à la retraite comme l'a annoncé le premier ministre ! Et également, il faut continuer d'exiger une revalorisation de tous les salaires et non des « sur-salaires » pour quelques chercheurs acceptants tels types de recherche appliquée comme à l'INSERM ! Il faut aussi continuer à exiger le déblocage des carrières des ITA et de certains chercheurs, une véritable évaluation des ITA, un retour au rôle initial des CAP, au développement de la démocratie en s'opposant aux divers comités ad hoc au détriment des instances scientifiques, ...

Les prochaines élections au CAES et au Comité national du CNRS seront des rendez vous à ne pas manquer pour le syndicat ! On aura sans doute d'autres CE pour en parler !

Mais pour réussir l'action, pour montrer l'utilité du syndicat, il y a une nécessité en cette période : la syndicalisation massive au SNTRS !! On ne peut plus se contenter d'adhésion « spontanée » !! Il faut poser cette question de la syndicalisation CGT à tous les participants aux AG, aux manifestations, le plus naturellement du monde : si on le fait partout, je suis sûr que l'on sera nous même surpris ! On aura l'occasion d'en parler à cette CE avec le rapport de Gérard. Mais comme le disait Bernard Thibaut : devant une avalanche, si on n'a qu'une petite cueillere pour dégager la neige, on n'a vraiment pas l'outil adapté à la situation !! C'est exactement notre situation dans la recherche avec le nombre actuel de syndiqués au SNTRS !!

Avec l'objectif annoncé au 47<sup>ème</sup> congrès : le million de syndiqués à la CGT !!

## CE du 22 mai 2003 : Situation revendicative

Par Annick Kieffer

Voici un an que le gouvernement Raffarin est installé à la tête de l'État. On peut donc dresser un premier bilan. Ce gouvernement mène avec ténacité et fermeté une contre-réforme profonde, radicale, très violente et globale :

- Attaques contre le système de sécurité sociale, par la baisse notamment des remboursements de médicaments utiles et usuels, dans le but déclaré de contraindre les français à prendre des mutuelles ou des assurances privées. Il ne faut pas oublier que les assurances n'obéissent pas à des conventions sociales nationalement définies, et que si les mutuelles sont gérées démocratiquement, les directives européennes visent à les faire entrer dans la règle commune du profit. C'est un coup important porté au système distributif et contributif mutualisé ;

- attaques contre le système de retraite sur deux fronts : diminution des retraites versées grâce à une panoplie de mesures variées (indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires, allongement des durées de cotisations, extension de la période de référence instaurée dans le privé par Balladur, décotes pour les années manquantes ...) d'une part, obligation d'une retraite complémentaire et diversification des formes de retraites par capitalisation de l'autre.

- poursuites de la politique de baisses des cotisations patronales et des impôts versés par les entreprises, afin de favoriser la spéculation financière ;

- renforcement du rôle et des tâches de la police, élargissement de leur champ d'intervention, privatisation des prisons ;

- politique migratoire répressive avec la multiplication des charters ;

- dans le domaine de l'éducation, volonté d'introduire des filières

au sein du collège unique ; transformation des contenus d'enseignement notamment en terminale pour former à l'idéologie libérale ; diminution drastique du nombre et du volant d'heures des aide-éducateurs dans les lycées et collèges ; autonomisation des établissements, déjà bien entamée par les prédécesseurs ;

- menaces directes contre le droit de grève comme à la RATP par exemple ;

- plus globalement, volonté d'étendre le champ de privatisation des services publics et, avec la décentralisation, instauration d'une dépendance directe des fonctionnaires territoriaux aux élus locaux. La tentative d'instauration d'un pouvoir d'employeur direct aux institutions décentralisées (telles que les universités par exemple) instaure une sujétion directe des fonctionnaires aux instances locales. Ainsi entendus, les services publics perdraient leur sens de service collectif aux citoyens.

**Dans la recherche** le gouvernement parachève les transformations du système de recherche français amorcée par les gouvernements précédents selon trois axes :

- un « rééquilibrage entre la recherche publique et la recherche privée, par des aides accrues aux entreprises, soit directes soit indirectes (exonérations d'impôts pour les entreprises qui investissent dans des activités de R&D, modelage idéologique des futurs chercheurs par le projet, annoncé dans le plan innovation, d'instaurer des stages de plusieurs mois en entreprises pendant la période doctorale ; incitations au développement de bourses doctorales financées par les entreprises, mais stabilité des allocations de recherche financées par l'État ; extension de la politique d'introduction de services de valorisation marchande au sein des établissements publics (via

les SAIC par exemple...);

- désengagement de l'État en tant que financeur principal et direct de la recherche publique avec la baisse drastique des dotations de crédits aux EPST, diminution des effectifs de chercheurs et bientôt des ITA, attaques directes contre le statut de fonctionnaire comme source de lourdeurs, de tarissement, de faiblesse de la recherche française; volonté de précarisation de la période post-doctorale et fin programmée des chargés de recherche fonctionnaires; mise en cause des modes démocratiques d'évaluation et des critères d'évaluation. Volonté de structurer la recherche publique au travers de fondations par lesquelles transiteraient la dotation de l'État, les financements européens et les contrats industriels, qui seraient chargées de l'évaluation (les élus y seraient absents), et qui assureraient les financements par projets pour une durée déterminée. Par ce moyen les chercheurs sont placés en situation de concurrence généralisée, sans garantir l'émulation par la confrontation libre des théories, des approches et des méthodes. On retrouve ici le postulat de la précarité et de l'instabilité comme source de créativité, sur le modèle anglo-saxon tel qu'il a été instauré par Thatcher en Grande-Bretagne.

- Orientation du dispositif de recherche vers la recherche technologique et utilitaire, au risque de couper celle-ci des connaissances fondamentales qui ont contribué à sa production. Ces projets s'ils s'accomplissaient parachèveraient les évolutions amorcées par les gouvernements antérieurs, avec des nuances et des diversités d'approche, certes, mais sur un fond idéologique commun.

Ces réformes donnent lieu à un déploiement médiatique sans précédent (les « tontons communicateurs » à la une de Télérama) qui place clairement le niveau de l'enjeu. Il s'agit de délégitimer toute forme de résistance, a fortiori tout projet alternatif. Les projets du gouvernement sont présentés comme des évidences des nécessités, ils sont les seuls raisonnables. De ce fait tous ceux qui s'y opposent sont des irresponsables.

Face à ces réformes, de quelles forces les syndicats disposent-ils pour s'opposer et avancer les réformes qui visent à améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs ?

\* L'unité syndicale est nécessaire pour faire reculer le gouvernement. Celui-ci le sait. C'est pourquoi il lui est indispensable de faire éclater une unité déjà difficilement construite. Cela lui est possible grâce au maillon faible syndical, la chrétienne-démocrate CFDT. Il ne faut pas oublier le fond idéologique commun à la CFDT et aux libéraux : références aux inégalités et non aux luttes de classes, à l'équité qui s'oppose à droits communs à tous, référence à la pauvreté et à l'exclusion et non au prolétariat et au salariat, à la responsabilité individuelle et non à la responsabilité collective et sociale. Il s'agit d'isoler la CGT, fer de lance avec, dans une moindre mesure, FO, de la lutte.

\* Il revient donc à la CGT de convaincre les salariés que ses revendications préservent leurs droits. Or la CGT a changé de ton : elle est passée de la défensive (née des coups nombreux portés depuis les années 70, la fermeture des grandes entreprises traditionnelles et le développement du chômage) à l'offensive, de la lutte pour préserver les droits acquis dans les luttes à la proposition de nouvelles conquêtes. Cette stratégie témoigne d'un renversement de la combativité du syndicat en même temps qu'elle est le signe d'un nouveau dynamisme des luttes. Une part grandissante des salariés relèvent la tête, mesurent les enjeux, s'engagent, même si cette part reste encore minoritaire. Les succès des différentes manifestations qui ont été organisées depuis un an le montrent. Cela la droite le sait. D'où la

rapidité de son offensive : elle doit faire passer ses réformes en force, tenter de la faire voter avant que les idées avancées par la CGT ne gagnent du terrain. Il doit le faire d'autant plus vite pour ce qui concerne les retraites que début juin s'engagent les négociations sur les régimes de retraites complémentaires du privé, l'ARCCO et l'AGIRC qui risquent d'amener un élargissement de l'opposition à sa réforme. La violence du discours patronal sert aussi à cela, elle répond à la mobilisation massive, à l'entrée en grève de secteurs importants économiquement comme les transports. Il faut délégitimer l'opposition à cette réforme.

\* La mobilisation monte progressivement, sans montrer encore de signes d'essoufflement. Le nombre de participant ne faiblit pas. Les participations aux AG dans les universités grandissent. Les raisons de cette mobilisation sont nombreuses et vont bien au-delà de la retraite, aussi important cet enjeu soit-il : révoltes contre les formes individualisées d'organisation du travail, contre l'intensification du travail qui s'est établie à l'occasion de la mise en place de la RTT, faiblesse de la reconnaissance des qualifications, bas salaires, révoltes contre les années de mépris. Il faut toutefois passer à un niveau supérieur. La CGT parvient à organiser et à accompagner cette montée en puissance et à attirer vers elle les autres organisations syndicales.

\* Comment le SNTRS peut-il organiser cette montée des luttes, assurer une participation plus nombreuse et plus active pour créer un rapport de force positif pour les salariés, contribuer ainsi à la mobilisation nationale et tenter de faire reculer le gouvernement dans le secteur de la recherche ? Le contexte de la recherche est particulier, le sentiment d'inutilité de la grève est largement partagé. Les raisons de se révolter sont nombreuses, les crédits et l'emploi scientifique en sont des exemples, les faibles possibilités de carrière également. Mais nous négligeons bien souvent des modes d'action qui amènent la paralysie des labos, tels que la grève des services informatiques par exemple. Pour mettre dans l'action les personnels il faut convaincre, il faut expliquer. Nous devons expliquer la réforme, mais surtout avancer nos propositions. Nous ne sommes pas les conservateurs qu'on nous dit être, par un infâme renversement de langage. Nous avons des propositions. Nous devons les expliquer, convaincre qu'elles sont réalisables, qu'elles sont possibles, qu'elles sont dans l'intérêt des salariés. Il faut convaincre que l'action et la lutte sont les seuls moyens non seulement de faire reculer mais surtout de gagner des avancées.

\* Si la priorité va aux retraites, il faut poursuivre la mobilisation sur l'emploi des jeunes scientifiques avec la journée du 24 juin et l'assemblée générale des sections du comité national le 30 juin. Il y a toutefois un équilibre à tenir entre les revendications communes et celles qui sont particulières à notre secteur.

Convaincre, cela veut dire produire et distribuer des tracts et des documents de la CGT qui expliquent les réformes et nos propositions. Il faut discuter avec les personnels, organiser des AG, et y mettre en débat la question de la grève.

La CE doit faire le point de la mobilisation, des possibilités de développement, des freins, faire le point de nos forces, de notre capacité à jouer ou non notre rôle dans l'organisation de l'action et à déterminer des modes d'actions imaginatifs mais néanmoins réalistes. Il faut faire avec nos forces, sans nous cacher qu'elles sont actuellement dans un état de faiblesse. Il faut mettre la question du renouvellement militant à l'ordre du jour, syndiquer de nouveaux adhérents, former de nouveaux militants. C'est le moment. Notre but doit être : expliquer, convaincre, syndiquer.

## CE du 22 mai 2003 : fonctionnement des CAP d'avancement

Sophie Toussaint-Leroy

Il nous a semblé nécessaire d'avoir un débat en CE sur le fonctionnement des CAP, en particulier sur les procédures d'avancement au choix.

### Quelques rappels sur le rôle des CAP en matière d'avancement

Les CAP des ITA ont à se prononcer sur les avancements dits « au choix » : changement de corps, de grade et sur l'attribution des accélérations d'échelon. Au choix, c'est à dire au bon vouloir des directions de laboratoires.

Pour les ITA, il n'existe encore aucun système d'évaluation, bien que le statut des EPST le prévoie. Les CAP jouent seules, de fait, un rôle d'évaluation. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Ce constat a été fait aussi bien par nos élus au CNRS qu'à l'INSERM.

À la demande des syndicats, la direction du CNRS a mis en place un groupe de travail chargé d'analyser l'existant et de faire des propositions pour améliorer le fonctionnement de la procédure d'avancement au choix. La réflexion devra aboutir à l'établissement d'une circulaire en direction des DR et d'un guide des CAP en direction des directeurs de laboratoire et des agents, qui seront soumis à l'avis du CTP.

Ce groupe de travail s'est réuni trois fois pour faire l'état de l'existant à l'échelon du laboratoire, l'échelon régional et national et élaborer quelques recommandations. Jean-Pierre Chauchepat y représente le syndicat. La prochaine réunion prévue début juin devra préciser la composition, les méthodes de travail et les modalités de participation des organisations syndicales à l'instance régionale. A nous de donner un mandat clair au camarade Chauchepat !

Depuis plusieurs années, nous dénonçons la procédure de pré-classement régional au CNRS. Ce n'est pas pour rien que nous les avons appelé les « commissions-magouilles ».

### Rappelons les revendications portées par le SNTRS lors de son 24<sup>ème</sup> Congrès :

- Combattre l'attitude bloquée de la direction notamment lors des réunions concernant l'avancement où ce n'est pas toujours la qualité des dossiers qui est prise en compte mais les choix opérés en secret dans les régions ou les départements scientifiques, voire la notoriété ou l'influence du responsable de l'agent.

- Obtenir que les avancements de corps soient fondés essentiellement sur des critères de qualification. Dans l'attente de la refonte de la grille de classification et dans la mesure où l'on revendique la suppression des grades à l'intérieur des corps, ne prendre en compte que les critères d'ancienneté pour l'avancement de grade.

- Obtenir la suppression du pré-classement régional pour l'avancement.

- Obtenir la mise en place, au CNRS, de Commissions Régionales des Personnels, élues sur listes syndicales, composées sans condition de corps ou de grades et à compétences limitées pour ne pas interférer avec les prérogatives des CAP nationales et garantir la gestion nationale des carrières dans tous les corps. En matière d'avancement le rôle de la CRP serait limité à la préparation du travail de la CAP.

Voilà pour la plate forme revendicative. Sur la mise en place des Commissions préparatoires régionales, à nous aujourd'hui de donner des éléments concrets que Jean-Pierre pourra porter au débat du groupe de travail syndicats/direction du CNRS.

Dans les trois réunions précédentes de ce groupe, direction et syndicats se sont mis d'accord sur un certain nombre de propositions :

- Au niveau du laboratoire : l'entretien entre l'agent et son responsable doit être systématique avant la rédaction du dossier de carrière. Cet entretien a un caractère confidentiel et doit rester en interne au laboratoire. Le classement des agents dans le laboratoire doit être connu de l'ensemble du personnel.

- Au niveau régional, en attendant la mise en place de commissions consultatives régionales : avoir au niveau de toutes les délégations, la connaissance des classements labo et délégation lors des consultations des dossiers par les syndicats et obtenir la transparence sur les critères de classement.

Un accord semble acquis sur le remplacement du classement numérique par l'établissement d'une liste regroupant les dossiers en A et B, ce qui permettrait de sortir de la logique des premiers de région.

La prochaine réunion devra élaborer des propositions concrètes sur le fonctionnement des Commissions préparatoires régionales (CPR) aux CAP nationales d'avancement.

Sur ce point il nous faut être plus concrets dans nos revendications. L'élaboration collective de critères d'évaluation nationaux permettrait de s'opposer aux pressions des directeurs influents régionalement. La présence des syndicats dans les préparations régionales permettrait de diminuer les ententes entre les délégués et les patrons de labo. Il reste à définir notre champ d'intervention dans les CPR : considérons comme pertinent de participer à ces commissions, malgré l'état actuel de pénurie des possibilités d'avancement, et du grand nombre d'agents sous-classés.

Avons-nous les forces suffisantes pour y participer dans toutes les régions, et y représenter la diversité des métiers et des catégories ? Si oui, devons-nous être de simples observateurs, témoins muets ? Devons-nous donner notre avis sans participer aux classements ? Devons-nous participer à l'élaboration des classements ? Comment articuler les consultations régionales avec les prérogatives des CAP nationales ? Dans le système actuel, ne risque-t-on pas de se retrouver piégés dans une logique de contrôle des performances individuelles ? Et cautionner la logique hiérarchique de promotion basée sur la manière de servir, indépendamment de la qualification ?

Il faut clarifier nos propositions, afin qu'elles soient perçues de manière positive par les personnels et non comme une contribution syndicale qui s'ajouterait à la pression qui pèse sur les personnels via l'individualisation de l'évaluation hiérarchique.

Les personnels sont demandeurs de débat et de clarification sur les procédures d'avancement. Il faut discuter dans les labos de nos propositions tant sur les CAP que sur une évaluation indépendante, faite par les pairs, sur la base de la reconnaissance de l'aptitude et des qualifications.

### Voici quelques points évoqués lors du débat de la CE :

- Préciser la séparation entre les commissions préparatoires régionales et les CCR, commissions consultatives régionales, qui n'ont pas à regarder les propositions d'avancement.

- Refuser la représentation par corps, comme à la CAP nationale, et siéger au titre du collège ITA.

- Participer à ces commissions : oui, nous avons notre mot à dire. Notre présence est nécessaire, pour savoir comment sont faits les classements, en informer les agents, faire la transparence sur les procédures. On doit aussi y être pour défendre nos revendications sur l'évaluation, et mettre en avant la qualification, plutôt que l'usage ou la manière de servir, mettre en avant nos critères. Cela est possible dans le

cadre de l'élaboration d'une liste classée en A et B, à partir de critères décidés nationalement et déclinés de la même façon dans toutes les régions.

- Ne pas oublier notre revendication de la mise en place de

commissions de métiers dans le cadre d'un système d'évaluation professionnelle des ITA par les pairs.

- Réaffirmer le rôle des CAP nationales et de la gestion nationale des carrières.

## Compte-Rendus

### Rencontre syndicats - direction Générale du CNRS du 26 mai 2003

Assistaient à cette réunion :

**Syndicats :** SGEN, UNSA, SNIRS, SNCS, FO, SNPEN, SNTRS-CGT

**Direction :** Mme Berger (DG), M. Bernard (Secrétaire général), Mme Flabbée (DRH)

**Pour le SNTRS-CGT :** Michel Cousy, Annick Kieffer, Gérard Mandville, Michel Pierre.

**Remarques préliminaires :**

1) cette réunion est la première depuis plus de 6 mois. Notons que la direction actuelle du CNRS a été nommée par le gouvernement de la gauche plurielle ;

2) les documents ont été reçus quelques heures à peine avant la réunion (certains sont même arrivés le lendemain).. Ils avaient été envoyés par courrier interne, semble-t-il depuis une semaine. Cela donne une idée de l'efficacité de la transmission au sein de notre organisme. Cependant il faut aller plus loin, il est évident que les rencontres avec les syndicats ennuient fermement notre directrice. Elle préférerait réduire la concertation obligatoire avec les organisations syndicales au CTP.

**La direction avait prévu de nous parler :**

- de la charte de management,
- de l'évaluation des chercheurs,
- des propositions de modifications statutaires,
- de la politique des primes.

Chaque syndicat, comme il est de coutume, avait envoyé la liste des points revendicatifs qu'il souhaitait négocier (en annexe, la lettre du SNTRS avec la liste des points que nous souhaitions aborder).

La réunion a commencé curieusement. Alors que nous attendions un exposé de politique générale de la direction, auquel auraient succédé nos commentaires et revendications, la réunion a commencé de manière très désordonnée. Nous avons tous protesté sur la remise tardive des documents, ce qui met les syndicats dans l'incapacité d'exercer de manière correcte leur rôle auprès de leurs mandants. Devant l'impossibilité de débattre sérieusement de textes non lus et non débattus collectivement dans les syndicats, nous avons tous demandé de prendre date pour une autre réunion. Avec beaucoup de lassitude, la DG a accepté l'organisation d'une seconde réunion..., avant le CTP du 5 juin, sur les primes et l'évaluation des chercheurs. Ensuite chaque syndicat a fait la liste de leurs priorités revendicatives.

**Points de la direction :**

**Charte du management** (présentée<sup>1</sup> par Jacques Bernard).

Arguant de l'absence de visibilité des directeurs de laboratoires, la direction a décidé de définir avec précision les missions et les devoirs des instances de direction, du DG aux directeurs de laboratoire, en passant par les Directeurs scientifiques, leurs adjoints, les délégués régionaux et les « directeurs de fonction transversale ». Cette charte traduit une vision hiérarchique et technocratique du dispositif organisationnel du CNRS, d'où toute

démocratie est absente. Cette démarche procède d'une conception autoritaire d'une politique, où chaque échelon institutionnel est pensé comme lieu d'application des décisions prises au niveau supérieur. Il n'est fait allusion par exemple qu'à une seule reprise aux organisations ou instances démocratiques telles que conseil de laboratoire (le directeur de labo le préside), syndicat ou représentants des personnels (le DR les reçoit). Le SNCS et le SNTRS ont dénoncé cette tentative de renforcement du pilotage, le SGEN a demandé un équilibre entre pilotage et démocratie, FO a rappelé son opposition à toute forme de « cogestion ». Le SNTRS a rappelé qu'il entre dans la responsabilité des différents échelons de la direction de l'organisme de négocier avec les syndicats. Le rôle du directeur de laboratoire doit être d'animer l'équipe de recherche.

**« Réflexions » sur des modifications statutaires souhaitées par la direction.**

Ces modifications nous sont présentées comme des améliorations, mineures, de confort. Leur sens politique nous est caché. Pourtant, comme l'a signalé le SNTRS, elles font preuve d'une remarquable cohérence avec les projections d'emploi de la direction présentées au conseil scientifique. L'organisme demande le maintien de l'emploi global jusqu'en 2012, ce qui correspond à un taux de renouvellement annuel de 4%, mais ce maintien pourrait être assuré par le recours à un millier de CDD à cet horizon si le gouvernement persistait dans sa volonté de limiter le taux de recrutement à 3%. Pour le SNTRS, ces modifications visent à faire sauter les verrous qui empêchent de dériver vers un recrutement tardif et à modifier la composition du jury de recrutement des chercheurs qui, avec le fléchage des postes, compléterait le dispositif de pilotage de la direction.

**Pour les chercheurs :**

\*Limite d'âge pour concourir en CR2 et contingentement des promotions CR1 :

Le SNCS, le SNTRS, FO et le SGEN se sont prononcés pour un recrutement jeune, deux à trois ans après la thèse. Le SNTRS demande pour cela une utilisation plus large du système de bourses post-doctorales à un niveau permettant aux post-doc présentés par les labos de préparer les concours d'entrée au CNRS ou dans l'enseignement supérieur. FO demande des postes d'élèves fonctionnaires pour couvrir cette période. La direction s'est opposée à ce qui lui paraît être des formes de pré-recrutement.

Tous les syndicats se sont opposés à la modification des règles actuelles de contingentement des promotions de grade au sein des CR. Il faut recruter jeune en CR2 et éviter les glissements vers des recrutements tardifs en CR1. Pour la direction chaque niveau de la grille des chercheurs est un niveau de compétence. Il faut recruter au bon niveau de compétence.

\*jurys d'admissibilité

La direction propose de désigner des membres de jurys extérieurs à la section du comité national. Elle invoque l'égalité de traitement des candidats. En fait, elle multiplie les postes affichés sur des thématiques très ciblées, puis s'en prend aux sections du comité

<sup>1</sup> « brillamment » selon les représentants du SNCS.



national qui ne disposeraient pas toujours les compétences dans ces domaines étroits. Elle désignerait donc ses experts pour évaluer les candidats sur les postes qu'elle a ouverts. Le SNTRS, le SNCS et le SGEN se sont exprimés contre cette proposition et ont proposé qu'à la demande de la section, et de manière exceptionnelle, un membre du jury puisse consulter un expert.

#### \*présélection sur dossiers avant l'audition pour les recrutements en CR

Le SNTRS n'est pas opposé à cette solution dont la maîtrise doit rester entre les mains du jury. Elle doit rester limitée, lorsque le nombre de candidats est très élevé par rapport aux possibilités de recrutement.

#### \*améliorations de la carrière des chercheurs

La possibilité de ramener de 4 à 3 ans la possibilité de candidature au grade de CR1 est acceptée par tous les syndicats. Par contre un débat plus approfondi est demandé sur l'instauration de concours externes pour l'accès direct au grade de DR1 de CR particulièrement méritants ou de DR2 ne répondant pas aux conditions d'ancienneté. Les membres de la direction présents ne semblent pas partager la même interprétation de cette proposition.

L'ensemble de ces mesures qui selon la direction ne visent qu'à améliorer le recrutement et la carrière des chercheurs doit être replacé dans le contexte des propositions avancées par le CSI (voir plus loin). La modification de la composition des jurys, avec l'introduction de membres de jurys extérieurs à la section du Comité national permettraient à la direction d'exercer un contrôle plus étroit sur les recrutements, en rapport avec la multiplication des postes affichés. Elles introduisent également des carrières différenciées selon les priorités politiques, donc de puissants instruments de pilotage par les carrières.

#### **L'évaluation des ITA**

Geneviève Berger a rappelé qu'il n'existait pas encore d'évaluation des ITA. Elle souhaite que cela relève de dispositions internes au CNRS et non de décisions réglementaires. J. Bernard annonce la mise en place d'une nouvelle expérimentation. Le SNTRS a rappelé ses propositions : il faut créer un système d'évaluation professionnelle des ITA par les pairs, non hiérarchiques, au sein des BAP, permettant à chaque ITA d'être évalué tous les 4 ans. Il est temps de passer aux actes, et non d'aller d'expérimentation en expérimentation.

#### **Points demandés par les syndicats**

##### La situation financière du CNRS

Le CNRS n'a toujours pas reçu les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2002 (172 Me gelés). Pour 2004, les prévisions sont orientées vers les économies.

##### La réunion plénière du comité national du 30 juin

Les thèmes traités dépassent le seul CNRS ; la direction ne convoquera pas cette réunion, ce sera le ministère, lequel y interviendra directement. Cette présence du ministère change la nature de cette réunion. Quelle garantie de l'indépendance des débats et des propositions dans ces conditions ?

##### Le Comité stratégique sur l'innovation

Geneviève Berger faisait partie de ce comité, elle en était la vice-

présidente, ainsi que les directeur de l'Inserm, de l'Anvar, des DS et des industriels. Il s'agirait selon elle d'un comité informel de réflexion. Les propositions ne sont que des propositions de ce comité et n'ont pas été votées à l'unanimité. Il est proposé la création de fondations et le doublement du financement de la recherche publique en 10 ans par ce moyen qui drainerait une part financements des entreprises donnant lieu à exonération fiscale, le recul au-delà de 40 ans l'âge de recrutement des chercheurs sur poste statutaire, la rémunération liée aux priorités (cf. article du Figaro).

Le SNCS demande pourquoi ces dotations privées ne seraient-elles pas versées aux EPST ? C'est une question politique, répond la DG.

##### Validation des années doctorales et post-doctorales

Le SNTRS est intervenu à plusieurs reprises auprès du ministère et de la direction du CNRS pour demander leur validation. Le projet Fillon propose la validation de 12 trimestres pour répondre aux problèmes des enseignants. Le CNRS s'est exprimé pour l'extension à 5 années. La direction a posé également la question de la validation des années post-doctorales effectuées à l'étranger, dans les pays où aucun accord n'est prévu concernant la sécurité sociale ou la retraite (cas des Etats-Unis). Le ministère fait une proposition en ce sens au ministère du travail.

##### Réacteur Orphée

Pour G. Berger les TGE doivent avoir des financements européens. Les utilisateurs européens d'Orphée ne participent pas au financement de l'outil, malgré les demandes de la DG. Le CNRS ne s'est pas positionné pour être le porteur du financement du LLB.

#### **Points demandés spécifiquement par le SNTRS-CGT :**

##### \* Retenues pour fait de grève

Le SNTRS-CGT a demandé le paiement des jours de grève pour ne pas léser les personnels qui se mobilisent contre les projets du gouvernement attaquant les acquis sociaux (retraites) et l'emploi de titulaire. Réponse de Mme Berger : le comité de direction du 28 mai inscrira cette question à l'ordre du jour et prendra position. Affaire à suivre, nous poserons à nouveau cette question le 5 juin.

##### \* Loi Sapin sur la « résorption de la précarité ».

Il y a 50 possibilités en 2003 et 116 candidats. Les conditions posées par la loi sont telles que la moitié des candidats ne remplissent pas les critères. Il y aura 30 possibilités en 2004. Combien de recrutements de précaires sur les 5 ans comme le prévoit la loi ? Nous reviendrons sur cette question lors de la prochaine entrevue avec Mme Flabbée.

##### \* La reconstitution de carrières des AI

Elle aura lieu début juin 2003.

##### \* Mme Flabbée rencontrera le SNTRS la dernière semaine de juin.

Nous avons demandé un rendez-vous le 4 février 2003. Tout vient à temps pour qui sait attendre, certes. On ne peut que relever que les autres syndicats ont été reçus. La direction s'adjugerait-elle le droit de légitimer, et elle seule, les syndicats en triant ceux qu'elle entend écouter de ceux qui, parce qu'ils demandent des négociations, ne sont pas dignes de son intérêt ?

## CTP CNRS, séances du 28 avril et 12 mai 2003

Ces séances à caractère exceptionnel du CTP avaient essentiellement pour objet de faire avaliser la modification du mode de scrutin des sections du Comité national : collègues B1 (chargés de recherches) et B2 (maîtres de conférence).

Il est soumis pour avis au CTP le remplacement du scrutin de liste proportionnel à un tour par le scrutin plurinominal majoritaire à

deux tours (déjà en vigueur pour les collègues A).

**Tous les représentants du personnel ont refusé de siéger le 28 avril.**

La déclaration suivante a été faite à l'ouverture de la séance :

*“Les représentants du SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SNPTES-UNSA, SGEN-CFDT déclarent qu'ils refusent de siéger au CTP du CNRS du 28 avril 2003.*

*En effet, l'ordre du jour de ce CTP comporte la modification du mode d'élection des représentants du collège B au Comité national de la Recherche Scientifique.*

*Cette modification n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable, ni avec les organisations syndicales, ni avec les sections du comité national.*

*Nous considérons, de plus, que la modification envisagée va à l'encontre de l'objectif d'un comité national représentatif et indépendant.*

*En conséquence, nous demandons que :*

*les projets de texte (décret et arrêté) soumis à la présente séance soient retirés,*

*le calendrier prévu pour le renouvellement du comité national soit maintenu,*

*l'élection des représentants du collège B se déroule selon les modalités actuellement en vigueur. ”*

Le quorum n'étant pas atteint, la séance du 28 avril n'a pas eu lieu.

Une nouvelle séance a été convoquée le 12 mai. Elle pouvait alors se tenir sans quorum.

## Compte-tenu de la séance du 12 mai :

Mme BERGER étant retenue par la préparation du G8 à Bristol, la séance du CTP est présidée par le secrétaire général, Jacques BERNARD.

### I - Projet de Décret modifiant notamment le mode de scrutin des collèges B des sections du Comité national :

Le SNCS-FSU reprend les arguments développés à l'ouverture de la séance du 28 avril :

- Absence de concertation avec les syndicats et la Conférence des Présidents du Comité national.

- Le scrutin plurinominal n'est pas le meilleur système de représentation (lobbies...),

- Soutient la nécessaire indépendance du Comité national

- Propose d'harmoniser les modes de scrutin en instituant le scrutin de liste pour les collèges A

Demande le retrait des projets de décret et d'arrêté.

Le SGEN-CFDT dénonce ces modifications qui s'inscrivent dans une campagne contre le syndicalisme fonctionnaire, conteste le fait que l'on ne pourrait être syndicaliste et expert scientifique, demande si les élus C sont une “ sous-catégorie ” qui pourrait seule être représentée par des élus au scrutin de listes. Le SGEN cite un ancien Directeur scientifique de la chimie, pour qui, seuls les élus syndicaux étaient capables de hauteur de vues.

Pour le SNTRS-CGT, nous avons essayé de savoir qui est l'instigateur de cette forfaiture?

La modification proposée va sans doute à l'encontre d'une représentation collective des personnels.

Or la recherche est collective. Depuis dix ans le CNRS nous explique que l'on ne peut mettre en œuvre une élection des CCR parce que une élection coûte cher. En instituant un scrutin à deux tours, le CNRS multiplie le coût. Par ces temps de rigueur, ne devrait-on pas plutôt envisager un scrutin de liste pour les collèges A ?

Seul, le SNIRS-CGC annonce qu'il s'abstiendra, au nom de la liberté de choix des électeurs.

De la discussion, l'ensemble des représentants des personnels fait ressortir que seul le scrutin de liste est une garantie de pluralisme et que le scrutin plurinominal favorise le lobby le mieux organisé (quel qu'il soit).

Nous n'avons pas vraiment réussi à connaître la genèse de cette forfaiture. Le secrétaire général du CNRS finit par dire qu'un tel texte ne pouvait être présenté au CTP sans un commun accord entre le Ministère et la direction du CNRS, et que “en ce qui concerne l'expert désigné par voie électorale, pour la compétence scientifique, la déclaration individuelle avait été estimée plus pertinente que la déclaration collective ”.

**Avis du CTP sur le projet de décret :**

Pour : 10 (Administration), Contre 9 (SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FEN, SNPTES-UNSA) ; Abstention : 1 (SNIRS-CGC).

*C'est beau le paritarisme !*

### II - Arrêté modifiant l'arrêté du 5 janvier 1995 portant organisation des élections pour le renouvellement des sections du Comité national :

Ce Projet d'arrêté est dans la logique du décret précédent.

Il est aussi proposé un bureau de la commission électorale.

**Avis du CTP sur le projet d'arrêté :** vote identique à celui ci-dessus sur le projet de décret.

### III - Avis sur la procédure à mettre en place pour le suivi des fonctionnaires stagiaires ITA au CNRS (point traité en fait en début de la séance du 12 mai) :

Le bon déroulement du stage conditionne largement la réussite de l'insertion professionnelle du futur ITA titulaire.

En 2002, les CAP ont examiné :

15 demandes de prolongation de stage (dont 4 pour des CDD handicap)

9 demandes de licenciement en fin de stage (dont 2 CDD handicap)

La procédure proposée tente de répondre à plusieurs préoccupations :

harmoniser les pratiques déjà existantes en les formalisant et en leur donnant un caractère obligatoire,

faciliter la sensibilisation et l'implication des directeurs d'unité dans le suivi de leur nouvel agent en leur fournissant des points de rencontres obligés et une formalisation de leurs avis et de leurs attentes

permettre aux équipes des services de personnel et des ressources humaines d'accompagner au mieux le stagiaire dans son intégration à son poste de travail et au CNRS

permettre aux membres des CAP de disposer de documents de suivi normalisés et d'accomplir ainsi au mieux leurs missions au service des agents et de l'organisme.

Cette procédure serait mise en œuvre pour les lauréats des concours 2003 et étendue aux personnels handicapés.

Concrètement, il est proposé trois étapes clés obligatoires :

a) l'accueil par le directeur de labo, la délégation régionale, avec une fiche de prise de poste (dans un délai de 8 jours après la prise de fonction du stagiaire)

b) un entretien et un rapport du stage à mi-parcours (5 mois)

c) un entretien et un rapport de fin de stage (à 10 mois)

La démarche répond à une attente de tous les syndicats.

La CFDT demande que le conseil de labo soit informé obligatoirement à mi-parcours et que l' élu C du Comité national du concours de recrutement soit destinataire du rapport à mi-parcours.

Pour le SNTRS-CGT, le projet de suivi recueille notre accord, mais nous mettons en garde sur le fait qu'il ne peut seulement s'agir d'un rapport en plus. Nous soutenons les deux propositions de la CFDT. Nous estimons qu'il convient de s'interroger sur les raisons conduisant à l'échec de certains recrutements (mauvais profilage, niveau de qualification inadapté...)

Nous souhaitons que dès l'accueil les moyens mis à disposition du stagiaire soient mieux définis, ainsi que l'environnement professionnel, les besoins en formation et les formations à suivre.

Certains ITA travaillent en équipe (autre ITA, jeune chercheur...), d'autres sont un peu seuls et hésitent à déranger leur responsable hiérarchique.

Nous nous interrogeons sur l'opportunité d'attribuer un tuteur professionnel au jeune ITA à qui il puisse se référer en permanence, comme cela peut se faire dans d'autres pays.

Nous pensons aussi que le CNRS devrait généraliser la pratique d'une visite d'environ une heure du Responsable SPRH sur le lieu de travail de chaque stagiaire ITA à mi-parcours. Cette démarche serait bénéfique aux agents et aussi au Responsable SPRH pour un meilleur profilage des postes ouverts à concours.

Le SNPTES soutient notre proposition de tutorat. Le SNIRS-CGC insiste à son tour sur l'environnement technique et humain à prendre en compte au moment des modalités de concours.

Le CNRS n'est pas favorable au suivi du stagiaire par l'élu C. Il va réfléchir aux divers aspects, juridiques et de confidentialité, pour la transmission automatique du rapport à mi-parcours au CL (le secrétaire général envisage la saisie du CL seulement en cas de problème).

Pour le CNRS, l'idée de tutorat à intérieur du labo est

envisageable (le secrétaire général du CNRS préfère le terme de "réfèrent")

**Avis sur le projet de procédure de suivi des stagiaires ITA :**  
Pour : unanimité.

**IV - Questions diverses :**

point sur les concours SAPIN :

Les inscriptions sont closes depuis le 6 mai : Bilan partiel des candidatures dans 16 DR sur 18 : 85 candidats. On sait déjà qu'il y a plusieurs postes sans candidat !

procédure de mobilité chercheurs : le SNCS craint une déstabilisation des laboratoires

c) calendrier :

- réunion CNRS-syndicats le 26 mai

- prochain CTP CNRS le 12 juin (préparation syndicale le 5 juin).

Les représentants du SNTRS-CGT au CTP du 12 mai 2003 :

Bernard BLANC, Jacques MILLET

## Compte-rendu du Comité Technique Paritaire du CNRS du 12 juin 2003

**Jocelyne LEGER, Jean OMNES**

### 1) Validation des fiches d'emplois type de la famille professionnelle "communication"

Il n'y avait jusqu'à présent qu'un seul emploi-type de niveau IE dans cette famille de la BAP F (ex 4). Afin d'harmoniser avec le référentiel inter EPST (REFERENS) et de permettre la rédaction de profil pour le recrutement aux 3 niveaux de qualification AI, IE et IR, trois nouveaux emplois types ont été introduits : responsable de la communication, chargé de communication et assistant de communication

Une enquête auprès de 400 personnes identifiées (Labintel et Délégations) comme exerçant des fonctions de communication a été réalisée. 140 personnes ont répondu et les résultats ont servi de base à la définition du référentiel d'activité.

Le SNTRS a fait remarquer que seul le Comité de pilotage de l'Observatoire des métiers avait été consulté. Le Comité d'Orientation (qui comprend des représentants syndicaux) qui aurait dû examiner ces emplois n'a pas été réuni depuis 3 ans. En quelque sorte, le CNRS n'a plus de réflexion propre dans ce domaine et tout procède désormais du ministère.

L. Flabbée a indiqué qu'elle souhaitait remettre en place, mais de façon réfléchie, une nouvelle structure. Cette nouvelle structure devrait être pensée dans le cadre plus global de la réorganisation de l'ensemble des structures ressources humaines. Ce travail n'est pas encore abouti et elle a préféré ne pas réunir le Comité d'orientation juste pour ça après 3 ans de suspension.

En réponse au SNTRS elle a indiqué également que le référentiel inter EPST était largement inspiré du travail du CNRS et qu'on ne pouvait pas dire qu'il s'agissait d'un simple alignement sur l'Enseignement supérieur.

Vote : Pour la validation des 3 emplois types = 18 (Adm., SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNPTES-UNSA et 2 SGEN-CFDT). Abstention = 2 SGEN-CFDT

### 2) Examen du projet d'instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité et à la santé au travail

Cette nouvelle instruction regroupe dans un même texte la sécurité et la santé au travail. Elle remplacera l'Instruction n° 960094GHS du 4 juillet 96 pour l'hygiène et la sécurité et l'instruction n° 961028SPER du 4 juillet 96 pour la médecine de

prévention.

Elle a pour but de clarifier les structures (missions des inspecteurs d'hygiène et de sécurité notamment), de coordonner la coopération avec les partenaires (1200 unités CNRS sont des UMR) et de s'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires (évaluation des risques au niveau des unités et services).

Le SNTRS est intervenu sur la nécessité de rendre plus clair le terme de "chef d'établissement" notamment pour les UMR pour l'évaluation des risques et de préciser dès l'article 2.3 que le document unique d'évaluation des risques doit être élaboré au niveau de l'unité.

Le champ d'application ne mentionne que des "agents" ce qui est trop vague. Nous avons demandé qu'il soit ajouté nommément les non titulaires et les doctorants.

Nous avons émis des réserves sur l'aspect financement des mesures de sécurité sur les crédits des unités même si il est précisé dans l'instruction que cela ne concerne pas les travaux liés aux infrastructures mais les activités directement liées aux recherches (produits, achat d'équipement, manipulation d'instrument). Le SNCS et le SGEN ont émis les mêmes réserves.

J. Bernard a indiqué que l'idée sous jacente était d'aller vers la responsabilisation des acteurs de proximité, et plus particulièrement les directeurs d'unité, en matière de sécurité.

Certaines de nos propositions semblent avoir été reprises (à vérifier dans le texte définitif). Cependant reste le problème du financement de la sécurité. Ce qui explique le partage de nos voix dans ce vote.

Le SNCS est intervenu essentiellement sur l'aspect moyens pour réaliser les missions d'inspection et sur la nécessaire indépendance des inspecteurs.

Vote : Pour = 14 (Adm., 1 SNTRS, 1 SNPTES, 2 SGEN)

Contre = 0

Abstention = 6 (1 SNTRS, 2 SNCS, 2 SGEN, 1 SNIRS)

### 3) Présentation du bilan CHS pour 2002

(document disponible au syndicat) – voir aussi compte-rendu du CHS du 12 mai 2003

Le SNTRS a demandé que le bilan soit étendu à l'ensemble des personnels présents dans les laboratoires (accidents de travail notamment) et pas seulement aux personnels propres du CNRS.

Mr Vinit a évoqué les difficultés d'avoir des statistiques de la part des universités.

#### **4) Bilan Formation Permanente pour 2002** (document disponible au syndicat)

Le bilan 2002 n'a pas été présenté préalablement à la CNFP qui sera réunie plus tard.

Il n'y a pas eu de discussion mais seulement un commentaire du SNTRS concernant la tendance à l'instrumentalisation de la Formation permanente au bénéfice de la politique de l'établissement et le rappel que la FP est avant tout un droit des personnels pour élever leurs connaissances et qualifications. Nous avons regretté l'absence d'une présentation dans ce bilan de l'exécution du budget. Nous avons espéré que le nouveau cadre pluriannuel qui est en cours d'élaboration (projet en cours de validation au secrétariat général pour une présentation en CNFP et au CTP à l'automne) permettrait de corriger cette impression d'instrumentalisation en renforçant le côté "accompagnement des personnels pour leur évolution personnelle".

J. Bernard a trouvé que nous y allions un peu fort avec le mot instrumentalisation mais c'est déclaré d'accord sur la nécessité de faire figurer les aspects budgétaires dans le bilan.

#### **5) Présentation de la Charte du management** (document disponible au syndicat)

Il s'agit d'un texte qui récapitule pour chaque grande fonction d'encadrement (DS, DSA, SGDS, DR, DU ...) la nature et l'étendue des responsabilités exercées. La charte rappelle aussi les principes du management au CNRS tels qu'ils ont été définis dans le Contrat d'Action Pluriannuel.

Les ITA n'y apparaissent qu'au détour du rôle du directeur d'unité dans les propositions de promotions et sa participation aux classements régionaux.

Cette charte n'a pas suscité de discussion de fond (l'heure peut être ou bien la chaleur). De plus nous n'avions pas de vote formel à faire.

Le SNTRS a indiqué qu'il manquait le pendant à cette charte : la reconnaissance de la place et du rôle des ITA dans les unités, de leur apport à la recherche et qu'enfin on négocie sérieusement sur la mise en place d'un système pour leur évaluation et la reconnaissance concrète de leurs qualifications.